

Foire aux Questions

reprenant le protocole sanitaire

de l'école Chantefables

Table des matières

1. Quand mon enfant ira-t-il à l'école ?	3
2. Combien d'enfants seront accueillis en même temps ?	3
3. Les horaires de l'école vont-ils changer ?.....	3
4. À quelle heure mon enfant pourra-t-il arriver à l'école ?	4
5. Comment se réalisera la dépose de mon enfant à l'école ?.....	4
6. Comment mon enfant rejoindra-t-il sa classe ?.....	4
7. Pourrais-je toujours accompagner mon enfant jusqu'au portail ?.....	4
8. Quelles sont les règles sanitaires appliquées ?.....	4
9. Comment mon enfant se déplacera-t-il dans l'école ?	5
10. Comment mon enfant sera-t-il placé dans la classe ?.....	5
11. Comment mon enfant se rendra-t-il aux toilettes ?	5
12. Comment mon enfant mangera-t-il à la cantine ?	5
13. Mon enfant aura-t-il des récréations ?.....	5
14. Comment mon enfant ira-t-il en récréation ?	6
15. À quoi mon enfant pourra-t-il jouer dans la cour ?	6
16. Comment mon enfant sortira-t-il le soir ?	6
17. Que fera mon enfant à l'école ?.....	6
18. Mon enfant pourra-t-il utiliser du matériel collectif ou celui d'un autre camarade ?	7
19. Que devra apporter mon enfant à l'école ?.....	7
20. Mon enfant aura-t-il des séances d'EPS à l'école ?	7
21. Que fera mon enfant si je décide qu'il reste à la maison ?.....	7
22. Que fera mon enfant quand il ne sera pas pris en charge à l'école ?.....	7
23. Quand mon enfant devra-t-il se laver les mains ?	7
24. Mon enfant pourra-t-il utiliser du gel hydroalcoolique ?	8
25. Les adultes porteront-ils un masque ?	8
26. Mon enfant pourra-t-il porter un masque ?	8
27. À quelle fréquence les locaux seront-ils nettoyés ?	8
28. À quelle fréquence les locaux seront-ils aérés ?.....	8
29. Quel rôle vais-je jouer, moi, parent ?	8
30. Comment dois-je habiller mon enfant ?	9
31. Si mon enfant est une personne à risque puis-je le mettre à l'école ?.....	9
32. Que dois-je faire si mon enfant ou moi-même avons des symptômes ?	9
33. D'autres personnes auront-elles accès à l'école ?	9

1. Quand mon enfant ira-t-il à l'école ?

L'école ouvrira le 11 mai pour une pré-rentree de tous les enseignants.

Si les conditions sanitaires du département sont satisfaisantes, les GS, CP et CM2 uniquement rentreront le 12 mai suivant le tableau ci-dessous :

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
GS de la classe de Mme BEAUDRON CP de la classe de Mme TABUTIN CM2 de la classe de M PARFAIT		GS-CP de la classe de Mme DURGEAU CM2 de Mme GRAFFIN	

Les PS, MS, CE1, CE2 et CM1 ne reprendront donc pas l'école jusqu'à nouvel ordre.

Les règles de sécurité éditées dans le protocole national sont très strictes et leur assimilation va être très longue pour qu'elles deviennent un réflex chez les enfants.

La reprise de l'école se fait sur la base du volontariat des familles, ce qui signifie que vous n'êtes pas obligés de mettre votre enfant à l'école et n'aurez aucune démarche à faire si vous choisissez cette option. Il vous faudra cependant faire travailler votre enfant à la maison (voir question Que fera mon enfant si je décide de le garder à la maison ?)

Dans un premier temps, **les enfants seront accueillis à la journée**. Il n'y aura pas de sortie sur la pause méridienne.

2. Combien d'enfants seront accueillis en même temps ?

Compte tenu de la dimension des classes et de la nécessité de garder un mètre de distance sur tous les côtés entre chaque élève, les effectifs par classe sont **limités à 12 enfants en élémentaire et 7 enfants en maternelle, dans la limite de 42 enfants** présents en même temps dans l'école, y compris les enfants des personnels prioritaires.

Suivant le nombre d'élèves dont les parents souhaitent le retour, une présence à l'école pourra être de **2 jours consécutifs ou d'une seule journée par semaine**. L'enseignant vous précisera le jour retenu dans ce cas.

Cette alternance des jours permet de figer le fonctionnement jusqu'à la fin de l'année scolaire permettant d'inclure de nouvelles arrivées sans avoir à changer les répartitions si un groupe devait soudainement dépasser notre capacité d'accueil.

3. Les horaires de l'école vont-ils changer ?

Oui les horaires de l'école doivent être adaptés afin de permettre de limiter le nombre d'élèves dans la cour en même temps, d'éviter le brassage des populations et de permettre un passage aux toilettes de chaque groupe sans risque d'en croiser un autre.

Il n'y aura pas de service de garderie le matin.

Dans un premier temps, afin de faciliter la prise en charge des élèves, **les enfants seront accueillis à la journée**. Il n'y aura pas de sortie sur la pause méridienne.

Horaires de la classe de GS de Mme Beaudron (entrée / sortie par le grand parking):

- Le matin entrée en classe de 8h20 à 8h30
- Le midi sortie de classe de 11h50 à 12h00
- l'après-midi entrée en classe de 13h50 à 14h00
- le soir sortie de classe de 16h30 à 16h40

Horaires des classes de GS-CP de Mme DURGEAU et CP de Mme TABUTIN (entrée / sortie par le petit parking face au garage) :

- Le matin entrée en classe de 8h20 à 8h30
- Le midi sortie de classe de 12h00 à 12h10

- l'après-midi entrée en classe de 13h50 à 14h00
- le soir sortie de classe de 16h30 à 16h40

Horaires des classes de CM2 de Mme GRAFFIN et M PARFAIT (entrée / sortie par le petit parking face au garage) :

- Le matin entrée en classe de 8h35 à 8h45
- Le midi sortie de classe de 12h10 à 12h20
- l'après-midi entrée en classe de 14h05 à 14h15
- le soir sortie de classe de 16h45 à 16h55

4. À quelle heure mon enfant pourra-t-il arriver à l'école ?

Il arrivera selon le planning suivant :

GS de Mme BEAUDRON	GS-CP de Mme DURGEAU et CP de Mme TABUTIN	CM2 de Mme GRAFFIN et CM2 de M PARFAIT
Entre 8h20 et 8h30 par le grand parking	Entre 8h20 et 8h30 par le petit parking côté garage	Entre 8h35 et 8h45 par le petit parking côté garage

Il vous sera demandé de **respecter impérativement les horaires** d'ouverture et de fermeture. Le portail du grand parking fermera à 8h30 et le portail du petit parking fermera à 8h45.

5. Comment se réalisera la dépose de mon enfant à l'école ?

Les enfants seront déposés juste devant le portail concerné, en mode « **dépose minute** ». Il vous est expressément demandé de **ne pas descendre de votre véhicule**, ou de **repartir aussitôt** si vous venez à pied, afin d'éviter tout attroupement devant les portails.

Voir également la question Quel rôle vais-je jouer, moi, parent ?

6. Comment mon enfant rejoindra-t-il sa classe ?

Votre enfant se rendra **seul jusqu'aux sanitaires** les plus proches de sa classe, sans s'arrêter sur le trajet pour attendre un camarade, ni courir pour le rattraper. Il doit impérativement **respecter la distanciation physique** (1m minimum).

Les portes seront tenues ouvertes pour qu'il n'ait pas à toucher les poignées.

Les élèves seront surveillés dans leurs déplacements par un adulte qui supervisera le **lavage des mains** (30 secondes avec de l'eau et du savon puis un essuie-main en papier).

Puis votre enfant ira jusqu'à sa classe où l'enseignant l'accueillera et **lui attribuera une table pour la journée** (susceptible de changer d'une journée à l'autre suivant l'ordre d'arrivée dans la classe).

Les porte-manteaux ne devront pas être utilisés, votre enfant déposera son vêtement sur son **dossier de chaise**.

7. Pourrais-je toujours accompagner mon enfant jusqu'au portail ?

Uniquement si vous l'amenez à pied à l'école (voir question Comment se réalisera la dépose de mon enfant à l'école ?).

8. Quelles sont les règles sanitaires appliquées ?

Nous ferons respecter les **règles sanitaires nationales** à savoir :

- ➔ distanciation physique entre toutes les personnes (entre enfants, entre adultes, entre enfants et adultes) à tous les instants (dans la cour, dans le rang, en classe...)
- ➔ application des gestes barrières (se laver les mains, tousser ou éternuer dans son coude, utiliser un mouchoir jetable, saluer sans se serrer la main).

- ↳ port d'un masque par l'ensemble des adultes de l'école quand ils ne peuvent respecter les règles de distanciation physique.
- ↳ pas de port de masque prévu pour les élèves, en dehors des cas suspects en attente de prise en charge par la famille.

9. Comment mon enfant se déplacera-t-il dans l'école ?

Pour permettre la distanciation physique, les enfants se déplaceront **en file indienne**, à une distance d'un mètre les uns des autres **avec l'interdiction de s'approcher de ses camarades**.

Etant donnée la configuration en cul de sac des couloirs élémentaires, nous avons fait le choix de n'avoir qu'une classe présente par couloir chaque jour. Par la suite, des horaires de circulation pourront être mis en place dans l'école pour que les groupes ne se croisent pas dans les couloirs.

Les **déplacements des élèves** devront être **limités au strict nécessaire**, organisés et encadrés : entrée et sortie de classe pour les récréations, les activités sportives, la pause méridienne.

10. Comment mon enfant sera-t-il placé dans la classe ?

Pour respecter les règles de distanciation physique dans la classe, **une place définie sera donnée à chaque élève** (susceptible de changer d'une journée à l'autre suivant l'ordre d'arrivée dans la classe), distante des autres d'au moins un mètre.

Les élèves **ne pourront pas en bouger** tant qu'ils seront en classe, il n'y aura donc **plus d'activités de groupe**.

Les places aux tables seront réparties dans la classe pour respecter la distanciation physique des élèves, permettre un plan de circulation pour l'enseignant entre les tables, laisser un accès libre aux portes.

Le mobilier non nécessaire sera neutralisé par une signalétique spécifique pour que les enfants n'y aient pas accès.

11. Comment mon enfant se rendra-t-il aux toilettes ?

Pour se rendre aux toilettes sur le temps de classe, votre enfant devra emprunter un chemin qui lui permette de rester à distance des autres. **Il devra se laver les mains avant et après son passage aux toilettes**.

Pour se rendre aux toilettes sur le temps de récréation, votre enfant devra demander l'autorisation à l'enseignant ou l'animateur de surveillance car nous devons limiter le nombre d'enfants à l'intérieur du local. De même, il devra se laver les mains avant et après son passage aux toilettes.

12. Comment mon enfant mangera-t-il à la cantine ?

Votre enfant ne mangera pas à la cantine mais dans le réfectoire. **Il devra se laver les mains avant et après le repas**.

Dans un premier temps, **les familles devront fournir un repas froid** (pas de possibilité de réchauffage), **facile à manger et tenu au frais dans un sac isotherme ou une petite glacière**.

En cas de complication, votre enfant est susceptible de prendre son repas directement dans la classe avec ses camarades, à la place qui lui a été attribuée, sous la surveillance d'un animateur. Chaque table devra alors être désinfectée après le repas en dehors de la présence des enfants.

En cas d'assistance aux élèves pour la prise des repas, l'adulte portera un masque et se désinfectera les mains entre chaque contact.

13. Mon enfant aura-t-il des récréations ?

Dans la mesure où les élèves **respecteront les gestes barrières et la distanciation physique**, oui, les enfants bénéficieront bien de temps de récréations qui seront organisées par groupes (voir question Comment mon enfant ira-t-il en récréation ?)

Tous les **espaces verts** comprenant les **structures de jeux seront condamnés**, les **vélos et les jeux de cour** seront **inutilisables**. Il n'y aura **pas de jeux d'échange type cartes ou ballon**.

Si les enseignants ou le personnel municipal rencontraient des difficultés à faire respecter ces mesures barrières, notamment la distanciation physique, les récréations seraient alors remplacées par des temps de pauses en classe (lecture).

14. Comment mon enfant ira-t-il en récréation ?

Votre enfant se rendra en récréation en suivant le protocole de déplacement prévu dans l'établissement (voir question Comment mon enfant se déplacera-t-il dans l'école ?)

Les récréations seront échelonnées en respectant le planning suivant :

Cour élémentaire		Cour maternelle	
GS-CP & CP	CM2	Enfants de soignants	GS
10h00-10h15	10h30-10h45	10h00-10h20	10h30-10h50
15h00-15h15	15h30-15h45	15h00-15h20	15h30-15h50

Ces horaires décalés permettront de limiter le nombre d'élèves dans la cour en même temps, éviteront le brassage des populations et permettront un passage aux toilettes de chaque groupe sans risque d'en croiser un autre.

15. À quoi mon enfant pourra-t-il jouer dans la cour ?

Malheureusement **quasiment à rien**. Votre enfant devra respecter les règles de distanciation physique dans la cour également. Il ne pourra donc **pas s'approcher de ses camarades à moins d'un mètre**. Il ne pourra donc pas non plus jouer à des jeux sociaux (jeux collectifs de type chat, ballon de basket...) ni à des jeux nécessitant des échanges de matériel (vélos, échasses...). **Les pelouses et espaces verts seront condamnés.**

16. Comment mon enfant sortira-t-il le soir ?

La sortie se fera sur le même mode que l'arrivée, **en « dépose minute » en respectant le planning** suivant.

GS de Mme BEAUDRON	GS-CP de Mme DURGEAU et CP de Mme TABUTIN	CM2 de Mme GRAFFIN et CM2 de M PARFAIT
Entre 16h30 et 16h40 par le grand parking	Entre 16h30 et 16h40 par le petit parking côté garage	Entre 16h45 et 16h55 par le petit parking côté garage

L'enseignant accompagnera sa classe en file indienne jusqu'au portail. Vous devrez alors faire signe depuis votre véhicule (ou en vous tenant très en retrait du portail si vous êtes à pied) à l'enseignant qui enverra alors votre enfant vers vous.

Comme le matin, nous vous demandons de **repartir aussitôt votre enfant récupéré** afin d'éviter tout attroupement devant les portails.

Il n'y aura pas de service de garderie le soir.

17. Que fera mon enfant à l'école ?

Le premier travail de votre enfant à l'école sera de **respecter le protocole sanitaire**, ce qui demandera beaucoup de temps.

Les enseignants proposeront les **mêmes activités que lors du travail à distance** afin de permettre une continuité des apprentissages. Une priorité sera faite sur l'enseignement du **français et des mathématiques**.

En GS, le **renforcement des compétences déjà travaillées** sera une priorité. De nouvelles notions pourront éventuellement être abordées, mais de manière très succincte.

Aucune manipulation ne pourra être réalisée avec du matériel collectif (voir question Mon enfant pourra-t-il utiliser du matériel collectif ou celui d'un autre camarade ?).

Les corrections d'un travail écrit individuel ne pourront être réalisées facilement, car l'enseignant ne pourra toucher le matériel (donc les feuilles) de l'enfant. **Le travail avec correction immédiate sur l'ardoise sera privilégié.**

18. Mon enfant pourra-t-il utiliser du matériel collectif ou celui d'un autre camarade ?

Non, il ne sera **pas possible de s'échanger du matériel.**

S'il s'avérait nécessaire de passer du matériel de manipulation d'un enfant à l'autre, l'enseignant devrait alors le désinfecter entre les deux.

19. Que devra apporter mon enfant à l'école ?

Votre enfant devra apporter **des mouchoirs en papier jetables.**

Il devra apporter tout son **matériel de classe habituel.** Vous devrez vérifier le contenu de sa trousse et de son cartable avant le retour à l'école.

Si votre enfant est en **GS**, nous vous demandons de lui **préparer une trousse** avec : crayon de papier, gomme, assortiment d'une dizaine de crayons de couleur ou feutre (même déjà utilisés), règle plate. L'enseignante pourra éventuellement compléter cette liste par la suite.

Votre enfant devra porter une **tenue confortable** lui permettant de faire du sport en extérieur (course) quel que soit le jour.

Votre enfant devra apporter **un repas froid, facile à manger et tenu au frais dans un sac isotherme ou une petite glacière.**

20. Mon enfant aura-t-il des séances d'EPS à l'école ?

Oui, certaines activités sportives individuelles de **type course en ligne droite** pourront être proposées.

Il n'y aura **pas de jeux de ballon ou de contact, pas d'utilisation des engins roulants.**

Votre enfant devra porter une **tenue confortable** lui permettant de faire du sport en extérieur (course) quel que soit le jour (voir question Que devra apporter mon enfant à l'école ?)

21. Que fera mon enfant si je décide qu'il reste à la maison ?

Les recommandations officielles sont de vous envoyer vers le **site du CNED « ma classe à la maison »**. Toutefois, dans la mesure de leurs possibilités et **de leur propre chef**, les enseignants pourront poursuivre la continuité pédagogique engagée depuis la fermeture des écoles.

Vous devez cependant être conscients qu'ils seront également en classe, ils ne pourront donc pas toujours proposer ce qu'ils proposaient auparavant. Le travail que nous vous ferons passer tentera de consolider les apprentissages déjà réalisés.

L'école, au niveau des apprentissages, s'est arrêtée le 13 mars et reprendra, à ce niveau, réellement à la rentrée de septembre. La période actuelle sera prise en compte dans les futures programmations des enseignants.

22. Que fera mon enfant quand il ne sera pas pris en charge à l'école ?

Votre enfant repartira le soir avec du travail à faire pour la semaine suivante, de la même manière qu'auparavant.

Les enseignants exerçant en cours double continueront d'assurer la continuité pédagogique pour le 2nd niveau ce qui les rendra beaucoup moins disponibles qu'à présent.

23. Quand mon enfant devra-t-il se laver les mains ?

Selon le protocole, votre enfant devra se laver les mains :

- ↳ à son arrivée dans l'école ;
- ↳ avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- ↳ avant et après chaque repas ;

- ↳ avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- ↳ après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- ↳ autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés ;
- ↳ le soir avant de rentrer chez soi et en rentrant chez soi.

24. Mon enfant pourra-t-il utiliser du gel hydroalcoolique ?

Oui, votre enfant pourra utiliser du gel hydroalcoolique. Vous pourrez lui fournir un flacon. L'utilisation de ce gel se fera **sous la surveillance d'un adulte**.

Cependant, l'utilisation du gel hydroalcoolique n'est pas conseillée aux enfants, il devra donc être utilisé uniquement lorsque le nettoyage des mains au savon n'est pas possible.

25. Les adultes porteront-ils un masque ?

Oui, tous les adultes de l'école porteront un masque **en permanence** même, s'ils peuvent réaliser une distanciation physique.

26. Mon enfant pourra-t-il porter un masque ?

Non, pour les élèves en école maternelle, le port du masque est proscrit.

Pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est **pas recommandé mais** les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de **le porter sans risque de mésusage**. L'avis du médecin référent déterminera les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Il appartiendra **aux parents de fournir des masques** à leurs enfants.

27. À quelle fréquence les locaux seront-ils nettoyés ?

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une **composante essentielle** dans la lutte contre la propagation du virus.

Les sols, tables et chaises seront nettoyés **au moins une fois par jour, le soir après** le départ des élèves. Une désinfection sera réalisée **après chaque passage collectif aux toilettes** (accueil, récréations, avant et après la restauration) sur les points fréquemment touchés :

- ↳ **sanitaires** : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs...
- ↳ **points de contact** : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, rampes d'escalier, télécommandes, claviers, écrans, souris, ...
- ↳ matériel utilisé, supports pédagogiques, ...
- ↳ éventuellement équipements sportifs utilisés.

Les poubelles seront vidées tous les jours, plusieurs fois par jour pour celles des sanitaires.

Les savons et essuie-mains seront réapprovisionnés aussi souvent que nécessaire.

28. À quelle fréquence les locaux seront-ils aérés ?

Les salles de classes seront aérées **avant l'arrivée des élèves** par une ouverture des fenêtres et pendant 15 minutes **durant les récréations, pendant la pause repas** quand les enfants auront quitté la classe et en **fin de journée**.

29. Quel rôle vais-je jouer, moi, parent ?

Les parents soutiendront le travail des enseignants :

- ↳ en expliquant et **en apprenant les gestes barrières** et le respect des mesures de distanciation physique à vos enfants ;
- ↳ **en leur apprenant à se laver correctement les mains** durant 30 secondes minimum
- ↳ **en respectant les horaires** de dépose et reprise de vos enfants ;
- ↳ **en évitant tout attroupement** aux entrées et sorties de l'école ;
- ↳ **en prenant la température** de votre enfant tous les matins ; celle-ci pourra être contrôlée à l'entrée de l'école si besoin

- ↳ **en ne mettant pas votre enfant à l'école** s'il ressent les moindres symptômes qui pourraient faire penser à une atteinte par le virus :
 - ↳ de la fièvre,
 - ↳ une sensation de fatigue,
 - ↳ une toux sèche.
 - ↳ des courbatures et des douleurs,
 - ↳ une congestion nasale,
 - ↳ un écoulement nasal,
 - ↳ des maux de gorge,
 - ↳ des diarrhées,
 - ↳ des éruptions cutanées

30. Comment dois-je habiller mon enfant ?

Votre enfant portera une **tenue simple** et avec laquelle il est **autonome**.

Les **porte-manteaux ne seront pas utilisables**, votre enfant devra déposer son vêtement sur le dossier de sa chaise.

31. Si mon enfant est une personne à risque puis-je le mettre à l'école ?

Votre enfant pourra être admis à l'école uniquement **sur présentation d'un certificat médical**.

Cependant le personnel ne pourrait être tenu pour responsable si votre enfant tombait malade et que la maladie s'aggravait. Vous prenez cette **décision en votre âme et conscience** en connaissant les risques de rescolariser un enfant qui présente une contre-indication médicale. Votre médecin est la personne la plus qualifiée pour vous conseiller dans cette situation.

Votre enfant pourra porter un masque (voir question Mon enfant pourra-t-il porter un masque ?) si vous le souhaitez mais également si le personnel, sur avis du Médecin scolaire, devait juger nécessaire cette disposition.

32. Que dois-je faire si mon enfant ou moi-même avons des symptômes ?

Si une personne semble tomber malade dans la cellule familiale, il vous faudra immédiatement informer l'école.

La procédure sera également :

- ↳ d'éviter les contacts.
- ↳ d'appeler un médecin avant de se rendre à son cabinet ou appeler le numéro de permanence de soins de la région.

Et si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires ou des signes d'étouffement, et au moindre doute, il faudra appeler le SAMU : 15 ou 112.

33. D'autres personnes auront-elles accès à l'école ?

Toutes les interventions qui devaient avoir lieu (intervenants extérieurs (musique), animateurs sportifs...) ont été supprimées pour limiter le brassage des populations.

De même, dans la mesure du possible, **l'entrée dans l'établissement ne sera plus possible aux parents** sauf circonstances très exceptionnelles notamment pour venir rechercher un enfant malade.

De ce cas, le port du masque sera obligatoire pour les parents entrant dans l'enceinte de l'école (cour ou bâtiment)